

a été donné à l'ancienneté. Les pénitenciers subissent maintenant les effets de cette faute.

Le Gouvernement charge des commissions d'examiner ce qui se passe dans chaque petit bureau de poste, dans chaque phare de minime importance, où quelqu'un profère un mot irrespectueux à l'égard du grand homme du lieu. Pourquoi hésiter, dans une affaire si importante, à se rendre à la requête que je présentais l'an dernier et rejetée pour un motif qui n'existe plus? Le colonel Cooper est la victime d'un état de choses très grave. Pourquoi refuser l'enquête qu'il a demandée dans plusieurs lettres adressées au ministre depuis sa mise à pied?

Je regrette que la Chambre ne puisse donner suite à ses désirs sauf par l'impression qu'elle peut produire sur l'honorable sénateur chargé de diriger ses travaux. Mon très honorable vis-à-vis (l'honorable M. Graham) est un homme loyal, mêlé aux affaires toute sa vie et qui, par conséquent, doit comprendre que le grand nombre des documents de ce dossier n'ont pu être réunis sans des raisons très graves et qu'une question qui a amené le dépôt d'un dossier de 512 pages mérite plus que l'effort minime que comporterait l'enquête impartiale dont j'ai parlé.

L'honorable M. WILLOUGHBY: Quelques mots seulement au sujet de la question exposée avec un tel luxe de détails par mon honorable ami. Il a l'avantage de connaître toutes les circonstances à fond. Comme New-Westminster, où il demeure, n'est qu'une petite ville, il lui est plus facile de se renseigner que s'il s'agissait d'une grande ville. Il m'a fort surpris en disant qu'à la suite de l'enquête, il était impossible de se procurer un compte rendu exact des témoignages et qu'on avait donné au sténographe l'ordre de détruire ses notes.

Il est du devoir des deux Assemblées du Parlement de défendre le bon renom des fonctionnaires de l'Etat. L'homme dont il est maintenant question, préfet d'un pénitencier, occupait un poste élevé et on ne devrait pas lui refuser une enquête complète, instituée par une personne indépendante, sur les circonstances mentionnées par l'honorable sénateur. Je dirais la même chose, dans tout cas du même genre, quel que fut le parti politique du collègue qui nous signifierait la chose.

Non seulement, l'honorable sénateur nous a raconté les faits tels qu'il les connaissait, mais il a lu une correspondance volumineuse qu'il m'a été difficile de suivre, comme à d'autres. Il a ajouté que, selon ce qu'il connaît de l'affaire, il est de l'intérêt général comme de l'intérêt de Cooper, d'instituer une enquête impar-

L'hon. M. TAYLOR.

tiale. Nous devons aux fonctionnaires de voir à ce qu'aucun chef de service ne refuse à son subordonné un examen approfondi quand il y a accusation de traitement injuste. C'est le ministre même qui devrait diriger cette enquête, et non une personne du dehors. Dans un tel cas, le plaignant ne peut s'adresser aux tribunaux, puisqu'il n'y a pas lieu d'invoquer la diffamation. Mais il demande une occasion de se disculper, à ceux qui lui ont donné un poste comportant une grande responsabilité. Si l'enquête révèle que ses accusations n'étaient pas fondées, qu'il en subisse les conséquences. Je suis persuadé que tout homme nommé par le ministère de la Justice d'après nos avis, présenterait un rapport qui nous inspirerait confiance. On ne demande rien de plus.

L'honorable M. MURPHY: Le représentant de New-Westminster peut-il m'indiquer la date du renvoi du directeur?

L'honorable M. TAYLOR: Le 17 février 1928, sauf erreur.

L'honorable M. TANNER: A moins que mon très honorable ami (l'honorable M. Graham) ne désire parler, je proposerai le renvoi à plus tard de la suite de la discussion. A l'ordinaire, un sénateur qui veut prendre la parole à propos d'un sujet quelconque précède son collègue qui réplique au nom du Gouvernement; mais je ne sais pas si cela fait l'objet d'un article précis du Règlement. Mon très honorable ami peut parler dès maintenant; si je ne perds pas le droit de proposer le renvoi de la suite de la discussion, je me déclarerai satisfait.

Le très honorable M. GRAHAM: Comme nous approchons de la fin de la session, il me semble que nous ferions aussi bien de consacrer le reste de l'après-midi à cette discussion. Je ne parlerai pas longtemps, mais je préférerais que mon honorable ami parlât le premier, car il pourrait dire des choses auxquelles j'aurais à répondre.

L'honorable M. TAYLOR: Si l'on me permet d'ajouter un mot, je rappelle que, l'an dernier, j'ai été renvoyé aux calendes grecques,—si ce terme n'est pas irrespectueux, chose que je veux éviter,—pendant que j'attendais avec beaucoup de bonne volonté une réponse du ministère de la Justice. Un an s'étant écoulé, je reviens à la charge et je pense qu'avant de classer l'affaire, on devrait nous dire s'il y aura examen des faits que j'ai révélés.

(A la demande de l'honorable M. Tanner, la suite du débat est renvoyée à plus tard.)